



## **PREPARATION de l'OPERATION DE LANCEMENT DU DISPOSITIF DE LABELLISATION DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES**

### **CHARTRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**1<sup>ère</sup> signature : 4 novembre 2008**

#### **Rappel des grandes lignes du projet :**

##### ***Contexte :***

Le département de la Haute-Savoie est particulièrement concerné par l'organisation de compétitions dans le domaine des sports de nature, sur un territoire naturellement riche et diversifié.

Outre la force des dynamismes locaux qui conduisent à cela, la qualité du milieu naturel offre un cadre exceptionnel à ces projets.

Mais pour conserver une telle situation, il ne peut y avoir aujourd'hui de manifestations qui ne se préoccupent pas de protection de l'environnement. Par ailleurs ces événements sportifs sont des occasions privilégiées pour faire découvrir et comprendre la richesse des milieux naturels et humains traversés et participer au travail de sensibilisation des pratiquants.

Les organisateurs conscients de l'intérêt de ce territoire ont pour un certain nombre d'entre eux inscrit dans leurs préoccupations les objectifs du développement durable.

##### ***Objectif :***

L'objectif est de conforter la prise en compte du développement durable dans l'organisation des manifestations sport-nature :

- par la valorisation des initiatives prises par les organisateurs
- par la promotion des démarches éco-responsables
- par la mutualisation des bonnes idées

Le déroulement de ces manifestations constitue une opportunité intéressante pour participer à la sensibilisation des publics qu'ils soient concurrents ou spectateurs.

##### ***Démarche :***

###### ***1<sup>er</sup> temps :***

- Elaboration d'une charte, signée par l'organisateur, qui présentera les engagements de celui-ci en matière de développement durable et les actions qu'il met en œuvre en application de ses engagements.

Afin d'être dans une démarche éco-responsable la charte sera téléchargeable sur internet. Le document sera à remplir sur informatique et à envoyer par courriel à la DDJS.

- Labellisation des manifestations qui se découpera en trois paliers afin de distinguer le niveau d'intégration des différents composants du développement durable. Un minimum a été fixé dans chacune des parties (en concertation avec les personnes présentes à la réunion) pour obtenir la labellisation « standard ». Pour obtenir cette dernière, il sera alors indispensable à l'organisateur de remplir chaque critère identifié de CHAQUE partie.

Il y aura donc trois résultats possibles :

- un premier niveau où les organisateurs remplissent l'ensemble des éléments constituant le minimum pour obtenir le label.
- un deuxième niveau où les organisateurs remplissent les critères pour obtenir le label mais en intégrant des engagements supplémentaires qui leur permettent d'obtenir le label « excellence »

*2ème temps :*

- mise en commun sur internet des initiatives prises par les différents organisateurs. Le « guide » pourrait prendre l'aspect d'une boîte à idées ou d'un questionnaire de satisfaction pour chaque manifestation que l'organisateur gérerait seul et transmettrait par la suite à la DDJS.

Les premières signatures auront lieu à la préfecture d'Annecy mi-septembre avec pour le moment les organisateurs des manifestations suivantes:

- o Trail "Odlo" de Faverges
- o Ultra Trail du Mont-Blanc
- o L'éco trail de Sommand
- o compétition de ski-alpinisme TSF Millet
- o Le trail des Aiguilles Rouges
- o Le raid multisports l'Aventure Chablaisienne
- o La coupe du monde de ski nordique de la Clusaz

***Evaluation :***

Un groupe de suivi et d'évaluation sera mis en place.

Les indicateurs sont les suivants :

- pourcentage des organisations signataires de la charte au regard du nombre total d'organisateur
- Evolution du nombre de sportifs et de spectateurs touchés par la manifestation labellisée

***Perspectives :***

- Numérisation du dossier de déclaration
- Document (charte) remis dans un dossier type numérique appelé formulaire, téléchargeable destiné à l'organisateur
- Elargir à toutes les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration.

**Contacts :**

Thierry POTHET – Directeur départemental  
Laurent Girard – correspondant sport-nature